

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 14 août 2010, à 10 h au 3199,
Millette à Wentworth-Nord

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Était absent : René Pelletier, conseiller siège no 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur
Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron, est
aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 10h00 par le maire Luc Lamond, la directrice générale
Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.
La conseillère France Robillard Pariseau demande d'ajouter un vote de
remerciement officiel à l'item 7 j)

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.146

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec la modification mentionnée ci-dessus et tel
que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance des procès-verbaux des
séances ordinaire du 17 juillet et extraordinaire du 30 juillet 2010.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité :

CM 2010.08.147

D'ACCEPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 17 juillet
et extraordinaire du 30 juillet 2010, tels que présentés.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

A) APPROBATION DES COMPTES

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes
mensuels.

Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité :

CM 2010.08.148

QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9442 à 9496 les
dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de
62 295,41\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder
au paiement des dits comptes.

5. AFFAIRES NOUVELLES ET/OU À SUIVRE

a) Avis de motion

Avis de motion est donné par la conseillère Françoise Tassé pour adopter un règlement concernant la collecte du recyclage et des ordures à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

b) Lecture et adoption du règlement numéro 99-97-2

RÈGLEMENT NO 99-97-2

Concernant la tarification pour la décontamination des embarcations sans moteur et l'accès aux lacs.

Attendu que le Conseil municipal désire modifier les règlements 99-97 et 99-97-1 concernant le tarif pour les embarcations sans moteur à essence;

Attendu que le Conseil municipal désire encourager les individus de l'extérieur de la municipalité à prendre un tournant vers les embarcations sans moteur à essence;

Attendu que les visiteurs pourront faire décontaminer leur embarcation sans moteur par le préposé de l'accès au lac, sans frais;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller René Pelletier lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2010;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.149

QUE le Conseil municipal ordonne, statue et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. Preamble

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Tarification

L'article 1, du règlement 99-97-1 décrétant un tarif pour la décontamination d'embarcation sans moteur à essence est ajouté, pour être remplacé par l'article suivant :

«ARTICLE 1. TARIFICATION

Tout individu de l'extérieur de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles désirant mettre une embarcation sur le lac des Seize-Îles doivent, obligatoirement, faire décontaminer l'embarcation incluant le moteur et la remorque, par le préposé au débarcadère et déboursier le tarif mentionné sur la grille de tarification, ci-dessous :

Type d'embarcation	Tarif / jour	Tarif/ saison
Sans moteur à essence	gratuit	nil
9.9 C.V. et moins	15\$	45\$
10 C.V. à 25 C.V.	50\$	150\$
26 C.V. à 75 C.V.	150\$	450\$
76 C.V. à 150 C.V.	200\$	600\$

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement numéro 99-97-2 entre en vigueur selon la Loi.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale et s.t.

c) Lecture et adoption du règlement numéro 112-6

RÈGLEMENT NO 112-6

Modifiant l'article 32 – pénalité - des règlements 112 et suivants.

Attendu que le Conseil municipal désire modifier les montants des pénalités pour les infractions commises aux règlements 112 et suivants;

Attendu que le règlement 112 est en vigueur depuis le 17 mars 1999;

Attendu qu'avis de motion a été donné par le conseiller René Pelletier lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2010;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.150

QUE le Conseil municipal ordonne, statue et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Pénalités

L'article 32, du règlement numéro 112 est remplacé par ce qui suit :

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction. Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende d'au moins cent dollars (100\$) et d'au plus trois cent dollars (300\$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins deux cent dollars (200\$) et d'au plus six cent dollars (600\$) s'il s'agit d'une personne morale.

Quiconque commet une deuxième infraction dans les douze (12) mois de la première année est passible d'une amende d'au moins deux cent dollars (200\$) et d'au plus six cent (600\$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins quatre cent dollars (400\$) et d'au plus à mille deux cent (1 200\$) s'il s'agit d'une personne morale.

Quiconque commet toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins trois cent (300\$) et d'au plus neuf cent dollars (900\$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins six cent dollars (600\$) et d'au plus mille huit cent dollars (1 800\$) s'il s'agit d'une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q., c C-25-1)

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement numéro 112-6 entre en vigueur selon la Loi.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale et s.t.

d) Nomination d'une secrétaire- Séance du 14 octobre 2010

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron sera absente lors de la séance du conseil du 14 octobre 2010;

Considérant que l'adjointe de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Lamont est présentement absente du travail;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.151

DE nommer madame Lucille Corbeil comme secrétaire de la séance du conseil du 14 octobre 2010.

e) Réfection de la rue Chartier

Considérant que le Conseil municipal a décidé de faire des travaux de réfection et de pavage sur la rue Chartier;

Considérant qu'un montant de 13 000\$ a été confirmé par le Député d'Argenteuil, monsieur David Whissel dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2010-2011;

Considérant que trois (3) soumissionnaires, Pavage Jérôme, Asphalte Desjardins et Jocelyn Dufresne inc. ont transmis le devis de soumission complété et signé au bureau concernant ces travaux;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.152

DE retenir les services de Asphalte Desjardins pour effectuer les travaux de réfection et de pavage tel que spécifié dans le devis, préparé par Hakim Hani, inspecteur, pour la somme de 26 084,32\$ taxes en sus.

f) Travaux de réfection- Espace vert et accès au lac- secteur Sud

Considérant que le conseil municipal a mandaté l'Équipe Laurence pour faire des demandes de soumissions pour les travaux de réfection de l'espace vert et l'accès au lac, au secteur Sud;

Considérant que l'ouverture des soumissions a été effectuée le 10 août 2010;

Considérant que l'Équipe Laurence a transmis une recommandation au conseil municipal pour l'exécution des travaux selon le devis et les plans préparés;

Considérant qu'un montant de 53 500\$ provient du Fond de la Ruralité de la MRC des pays d'en-Haut pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à la majorité des conseillers :

CM 2010.08.153

DE retenir les services de Excavation Constantineau au montant de 81 108,02\$ pour procéder aux travaux de réfection de l'espace vert et l'accès au lac, au secteur Sud. La surveillance de ces travaux est sous la direction de l'Équipe Laurence moyennant des frais de 5 500\$, taxes en sus.

M. George Calder est contre cette résolution

g) Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Charlebois pour modifier le règlement numéro 122, relatif à l'article 116 de la L.A.U. de la municipalité de Lac-des-Seize-îles, plus précisément l'article 1.1.3.3, fonction et pouvoirs du fonctionnaire désigné, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

h) Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller George Calder pour adopter un règlement concernant l'installation d'appareils empêchant la formation de glace, durant l'hiver, sur le lac des Seize-Îles et sur une partie du lac Laurel, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE

a) Demande d'une lumière de rue- chemin Chisholm

Considérant que le propriétaire du 120 chemin Chisholm a transmis une lettre pour faire une demande d'installation d'une lumière de rue sur cette partie du chemin Chisholm, pour la sécurité des utilisateurs;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.154

De demander à Hydro-Québec de faire l'installation d'un luminaire près du 120 chemin Chisholm.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Mandat- bornage de la rue longeant la Plage Joseph-Roger

Considérant qu'une demande d'estimé a été faite auprès de deux (2) arpenteur-géomètres pour effectuer le bornage de la rue longeant la plage Joseph-Roger;

Considérant que le conseil municipal désire faire des travaux d'entretien sur cette rue afin d'améliorer la surface pour les utilisateurs;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à la majorité des conseillers :

CM 2010.08.155

DE retenir les services de Roch Labelle, arpenteur-géomètre, pour effectuer le bornage incluant un plan de piquetage de la rue longeant la Plage Joseph-Roger pour un montant de 1 150,00\$, taxes en sus.

Le conseiller George Calder est contre cette résolution

b) Étude sur le drainage des eaux pluviales- rue Brin

Considérant que les propriétaires du 30 rue Brin nous ont transmis une lettre ainsi que des photos démontrant les dégâts causés lors de pluie abondante, sur la rue Brin;

Considérant que le Conseil municipal désire obtenir une étude sur le drainage des eaux pluviales de la Brin;

Considérant que cette étude fera partie d'une demande de fond dans le programme de la diversification pour les municipalités dévitalisées;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.156

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à faire une demande d'estimé pour :

1. la localisation et le piquetage de la rue Brin,
2. l'ingénierie permettant le drainage adéquat des eaux pluviales et des sables de voirie de cette partie du dit chemin,
3. compléter et soumettre, à partir de ces données, une demande de subvention à la MRC des Pays d'en-Haut dans le cadre du programme de diversification pour les municipalités dévitalisées.

c) Autorisation de visite des propriétés- revitalisation des rives

Considérant que le conseil municipal a engagé une employée pour faire la visite des propriétés riveraines de l'ensemble des propriétés du territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-îles;

Considérant que cette visite est effectuée dans le cadre de la revitalisation des rives et d'en faire le suivi annuel au cours des prochaines années;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.157

QUE le conseil municipal autorise madame Myriam Atkinson à visiter les propriétés riveraines afin de faire le suivi annuel des bandes riveraines.

d) Réserve de local- soupe populaire

Considérant que l'organisme de la «Soupe populaire» fera son entrée le mardi 5 octobre 2010 au centre Marcel-Tassé;

Considérant que la soupe populaire sera servie à tous les mardis midi;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.158

DE réserver la salle et la cuisine à tous les mardis à compter du 5 octobre 2010 pour le service de la soupe populaire. Ce service sera offert à toutes les personnes qui en feront la demande.

e) Vote de félicitation

Considérant que la conseillère municipale, Mme France Robillard Parizeau a mis sur pied et dirigé un comité organisateur pour l'organisation et la tenue de la journée des arts et de la culture qui a eu lieu le 7 août dernier,

Considérant que cette Journée des Arts et de la Culture sous sa présidence a connu un succès sans précédent;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.159

DE féliciter Mme France Robillard Parizeau et son comité pour leur implication et leur travail ardu à faire de cette Journée des Arts et de la Culture un événement unique et rassembleur pour l'ensemble de notre communauté.

f) Tour du Lac des Seize-îles en vélo

Considérant que le Comité des loisirs du Lac-des-Seize-Îles organise une randonnée à vélo sur un circuit empruntant différentes routes provinciales autour de notre Municipalité,

Considérant que les fonds recueillis lors de cet événement seront entièrement consacrés à supporter des activités de sport pour les jeunes de notre Municipalité,

Considérant que le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles reconnaît la pratique de sports comme un élément très important pour favoriser le développement sain de ses jeunes;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Parizeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.160

Que le conseil municipal Lac-des-Seize-Îles appuie, favorise et supporte officiellement la tenue d'un tel événement sur son territoire.

g) Fête au Seize Îles

Considérant que le Comité des loisirs du Lac-Des-Seize-Îles organise, suite à la randonnée à vélo, une fête foraine au Centre Marcel Tassé,

Considérant que le Comité des loisirs du Lac-Des-Seize-Îles assurera tout au long de l'événement une forme d'animation et de surveillance éducative,

Considérant que des repas légers seront disponibles sur place,

Considérant que le Comité des Loisirs a demandé l'appui de la Municipalité pour la tenue de cet événement,

Considérant que le Comité des Loisirs a demandé à la Municipalité de faire les démarches nécessaires auprès de la Société des Alcools du Québec pour l'obtention d'un permis de vente de boissons alcoolisées,

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.161

DE mandater la directrice générale, Madame Luce Bergeron à faire le nécessaire pour obtenir ce permis. Madame France Robillard Pariseau, conseillère municipale responsable des loisirs et des sports et M. Luc Lamond, maire, seront présents à tour de rôle sur le site pour s'assurer du respect de la loi relative à la vente de boisson alcoolisée. La Sureté du Québec a été informée de la tenue de l'événement et sera présente sporadiquement sur les lieux.

h) Toilettes publique au centre du village

Considérant que la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles désire revitaliser son noyau villageois,

Considérant que l'intention de la municipalité d'aménager une aire de repos au centre du village,

Considérant que cette aire de repos devrait être munie de toilettes publiques,

Considérant l'importance d'aménager cette espace conformément au plan directeur planifié par la M R C des Pays d'en Haut

Considérant que l'aménagement d'une toilette requiert les services d'un expert pour préparer le devis du système d'évacuation des eaux usées,

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.08.162

DE mandater l'inspecteur municipal, M. Hakim Hani, à procéder à des invitations de tels spécialistes pour connaître les coûts de l'établissement d'un tel devis pour être déposé à la prochaine séance du Conseil municipal de façon à préparer une demande de financement à partir du Fond de diversification de la MRC des Pays-d'en-Haut.

i) Remboursement de dépenses- Journée des Arts

Considérant que la présidente du comité des Arts et de la Culture, Madame France Robillard Pariseau a été autorisé à faire des dépenses pour la journée des Arts et de la Culture;

Considérant que toutes les factures ont été remises à la directrice générale, Luce Bergeron, comme pièces justificatives;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers;

CM 2010.08.163

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à rembourser la somme de 810.49\$ à madame France Robillard Pariseau, soit le montant des dépenses effectuées pour la Journée des Arts et de la Culture

j) Vote de Remerciement officiel

Considérant que monsieur Richard Desabrais a effectué un service de navette entre le quai Sud et le Village durant la Journée des Arts et de la Culture, le 7 août 2010;

Considérant que vingt-huit (28) personnes ont profité de ce transport pour visiter les artistes et les artisans et participer au cocktail et au concert;

Il est proposé par le conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers

CM 2010.08.164

DE remercier officiellement monsieur Richard Desabrais qui a contribué au succès de cette journée en rendant possible l'accès de cette activité, aux citoyens du secteur Sud.

8. RAPPORT DU MAIRE

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujets

9. PAROLE AUX CITOYENS

La parole est donnée aux citoyens.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur une proposition du conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseiller :

CM 2010.08.165

De lever la séance ordinaire, il était 12h10.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale et s.t.

LISTE DES DÉBOURSÉE PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 14 août 2010			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	MONTANT
Centre de location G.M. Inc.	réparation équipement et pièces	9497	152.38 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	9498	1 517.85 \$
Hydro-Québec	quai nord rue Lapierre Loisirs	9499	800.75 \$
RCI environnement	traitement récup. Container	9500	2 669.66 \$
Bell	communication	9501	47.52 \$
Toilettes Québec	location toilettes	9502	478.87 \$
Équipement bureau Robert Légaré	location copieur multifonction	9503	144.48 \$
Solmatech Inc.	Conférence journée verte 10 juillet 2010	9504	282.19 \$
Bell	ligne 1-800	9505	40.47 \$
Bell	comm. Paget	9506	542.79 \$
Marion Lucie et François	taxes payées en trop	9507	150.54 \$
Postes Canada	Timbres	9508	128.68 \$
A.D.M.Q.	Inscription colloque ADMQ	9509	175.00 \$
Doriane Ares	Agent Arts et culture	9510	4 000.00 \$
Traces Laurentides	Publicité- journée Arts et Culture	9511	282.19 \$
Vignible des négondos	Vins - journée des Arts	9512	1 101.34 \$
Normand Bousquet	Affiches -journée des Arts.	9513	109.26 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 juillet 2010			12 623.97 \$
annulé		9514	0.00 \$
Hydro-Québec	Quai Sud	9515	97.89 \$
Évimbec Évaluateurs agréés	Centre CM 2010.04.60	9516	1 580.25 \$
Centre de jardins Lorrain	Aménagement Parc J. Prince	9517	9 616.95 \$
Fer et Métal Ste-Agathe	Poteau- nom de rues	9518	564.38 \$
Éric Desautels	Déplacement juillet	9519	152.10 \$
Martin Bélanger	Déplacement juillet	9520	65.25 \$
Agence du Revenu du Canada	DAS fédéral	9521	1 855.60 \$
Ministère du Revenu	DAS provincial	9522	4 183.43 \$
annulé		9537	0.00 \$
annulé		9538	0.00 \$
Francis Firmin	Location équipement	9539	432.91 \$
Francis Firmin	Cocktail dinatoire	9540	3 837.75 \$
Jean-François Renaud	concert	9541	2 000.00 \$
Doriane Arès	agent accompagnateur	9542	2 000.00 \$
Ambulance St-Jean	Journées des Art	9543	175.00 \$
Andr.-Philippe Hébert	matériaux logistique	9544	118.13 \$
Bell Canada	cellulaire	9545	48.08 \$
Hydro-Québec	éclairage des rues	9546	1 569.33 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 3 AOÛT 2010			28 297.05 \$
Date	Numéros de dépôt		
au 31 juillet 2010	502892 à 502922		11 581.07 \$
Au 6 août 2010	502923 à 502936		5 570.02 \$
TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS			17 151.09 \$
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2010			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	MONTANT
annulé		9523	0.00 \$
Biolab	analyses d'eau	9524	145.61 \$
Entreprises Malette enr.	produit nettoyeurs	9525	437.78 \$
Gilbert Miller et Fils Ltée	poussière de roche- centre	9526	366.84 \$
Hakim Hani	déplacement	9527	42.75 \$
H. Dagenais et Fils inc.	matériaux- journée des Arts	9528	450.86 \$
Lac-des-Seize-îles Station	eau, gaz, repas etc.	9529	242.45 \$
Luce Bergeron	déplacement	9530	279.00 \$
Matériaux R. McLaughlin inc.	matériaux, voirie	9531	382.56 \$
MRC des pays d'en-Haut	mise à jour et inventaire	9532	1 135.05 \$

Petite caisse	timbres, fourn. Bureau	9533	290.54 \$
Réparation Jean-Pierre Maillé	rép. Tracteur	9534	157.99 \$
Service commercial PN	rép. Frigidaire cuisine	9535	225.75 \$
Sports Marins B & F inc.	réservoir gaz et connexion	9536	66.12 \$
Total de la demande d'autorisation			4 223.30 \$
Total de la demande d'autorisation d'achats			4 223.30 \$
Déboursés en date du 31 juillet 2010			12 623.97 \$
Dépôts directs en date du 31 juillet 2010			17 151.09 \$
Déboursés en date du 6 août 2010			28 297.05 \$
Grand Total :			62 295.41 \$
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses			
<hr/> Luce Bergeron, Directrice générale			